



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'expérimentation France Travail débute en Mayenne : un accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

19 territoires volontaires ont été sélectionnés pour expérimenter l'accompagnement rénové des allocataires du RSA, soit environ 40 000 allocataires concernés. Le Département de la Mayenne, les services de l'État en Mayenne et Pôle Emploi sont mobilisés sur ce dispositif France Travail, qui a débuté le 17 avril.

Il offre à tous les bénéficiaires un accompagnement socio-professionnel intensif de qualité, personnalisé et adapté aux besoins de chacun, pour un retour durable vers l'emploi.

Les grands principes de l'accompagnement :

- Lever les freins à l'emploi en développant les qualifications et la confiance des usagers pour retourner vers l'emploi
- Orienter la personne et faciliter la réinsertion avec un accompagnement renforcé : analyse du profil, ateliers, échanges, stages, formations, immersions...
- Une ambition commune entre l'État, les départements et Pôle Emploi

Actuellement, 3 449 ménages perçoivent l'allocation RSA en Mayenne, soit 1,11 % de la population, un chiffre en baisse par rapport à 2020.

L'expérimentation, financée par l'État, a débuté à partir du 17 avril pour ces bénéficiaires, avec l'organisation de rendez-vous entre le bénéficiaire du RSA qui vient d'effectuer sa demande, un conseiller de Pôle Emploi et un agent du Département. L'objectif de ces rendez-vous qui ont lieu 2 fois par semaine dans les locaux de Pôle emploi est d'orienter la personne et de définir un premier plan d'action pour son accompagnement.

La semaine suivant ces rendez-vous d'orientation, sont organisés des ateliers de remobilisation qui permettent de mettre les bénéficiaires du RSA dans une réelle dynamique et de leur présenter l'offre de service de Pôle Emploi et tous les outils déployés par le Département mais aussi par les partenaires visant à favoriser leur insertion.



L'accompagnement individualisé et intensif débute suite à ces rendez-vous avec des temps programmés tous les 15 jours. Il est progressif et déterminé selon les orientations des publics bénéficiaires du RSA :

- Les bénéficiaires en catégorie « sociale » doivent réaliser au moins 6 heures par mois d'accompagnement rénové comprenant les entretiens avec leur conseiller et des participations à différents ateliers (numériques, sensibilisation budget/consommation, mobilité...), cours de français, ateliers sociabilisation, sports...
- Les bénéficiaires en catégorie « socio-professionnelle » ont 6 heures minimum à réaliser par semaine avec notamment des participations à des ateliers (CV, présentation d'entreprises...), des formations, autres prestations de soutien à la recherche d'emploi...
- Les bénéficiaires en catégorie « emploi » ont 15 heures minimum à réaliser par semaine avec des immersions en entreprises, la participation à divers ateliers (CV, valoriser son image...) et autres prestations de soutien à la recherche d'emploi.

La mobilisation des bénéficiaires du RSA doit être réelle et effective et la réalisation du nombre d'heures sera suivie par le conseiller en charge de l'accompagnement. Par ailleurs, le public bénéficiaire du RSA qui signera un contrat de travail en entreprise bénéficiera d'un suivi individuel en emploi afin d'éviter les ruptures de contrat encore trop nombreuses à ce jour.

L'accompagnement renforcé mené en Mayenne a de nombreuses similitudes avec France Travail, avec une grande nouveauté qui concerne les bénéficiaires du RSA orientés social et orientés emplois. Après échange avec les bénéficiaires lors des rendez-vous d'orientation, l'accompagnement est très bien accepté et une certaine satisfaction a été perçue, notamment l'accueil et les rendez-vous réguliers. On ne peut pas encore traduire les effets directs sur le retour à l'emploi car c'est une démarche sur le long terme mais les actions en cours ne seront que bénéfiques pour les différents publics.

À travers cette expérimentation, le Conseil départemental vise à faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Engagé depuis de nombreuses années dans une politique très active en faveur de la solidarité et de l'insertion, le Département de la Mayenne mobilise des moyens financiers importants dans le cadre de sa politique d'insertion en développant de nombreux outils destinés à accompagner ce public et en allouant à ce titre **un budget de plus de 6 millions d'euros en 2022 soit une augmentation de 32 % par rapport à 2021.**

Enfin cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation conduite par l'État ainsi que d'une évaluation menée au niveau local dans le cadre d'une gouvernance copilotée par l'État et le Département. L'objectif est vraiment d'évaluer l'impact de cet accompagnement intensif sur le retour à l'emploi du public bénéficiaire du RSA et sur la levée des freins.



« En Mayenne, dans la poursuite d'une amélioration continue, il est nécessaire d'expérimenter et de faire évoluer nos dispositifs concernant l'emploi. C'est l'expérimentation sur le terrain qui permet de s'adapter, de trouver des solutions et d'en tirer des conclusions. Ce dispositif consiste à orienter et renforcer l'accompagnement des usagers et non à imposer. Les différents rendez-vous qui précéderont l'accompagnement intensif permettront de s'adapter en fonction des différents profils pour permettre aux bénéficiaires, un retour durable vers l'emploi. »

Olivier Richefou, Président du Conseil départemental de la Mayenne



6 janvier 2023

Temps d'échanges avec les bénéficiaires du RSA, en présence d'Olivier Richefou, Président du Conseil départemental, Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Xavier Lefort, Préfet de la Mayenne, et Gwénaél Poisson, Président de la commission Insertion et Actions sociale de proximité au Département, à la légumerie du Département, un établissement qui propose un chantier d'insertion conjuguant insertion sociale et alimentation locale.

« Je suis particulièrement heureuse et fière de porter, avec le Département et Pôle Emploi, cette expérimentation de l'accompagnement renforcé vers l'emploi des allocataires du RSA, dans le cadre du projet "France Travail", initié par le gouvernement.

Le dispositif a pour ambition d'améliorer encore l'action collective de tous les acteurs de l'emploi, pour permettre à chacun d'accéder à l'autonomie et à la dignité par le travail. L'accompagnement rénové expérimenté en Mayenne vise à remobiliser et à remettre sur une trajectoire professionnelle les personnes éloignées, voire très éloignées de l'emploi, dans une logique de droits et de devoirs.

Enfin, dans une perspective de plein emploi et compte tenu des tensions fortes de recrutement qui subsistent dans notre département, la mobilisation des entreprises locales dans ce projet sera primordiale. »

Marie-Aimée Gaspari, préfète de la Mayenne

Cabinet du président du conseil départemental

Contact Presse :

Tél. : 02 43 66 53 53

Mail : presse.dca@lamayenne.fr

Cabinet de la préfète

Contact Presse :

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr